

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20240619DEC074

Objet: Avenant n° 1 au marché n° 2023-643 Aménagement d'un Bar - Espace Albert Camus Lot n° 5 : Électricité - SSI

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2023-643 relatif au lot 5 "Electricité - SSI" de l'opération d'aménagement d'un bar à l'Espace Albert Camus,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 13 juin 2024,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier des modifications ont entraîné des travaux supplémentaires,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2023-643 :

- Titulaire : RHONISELEC – 69500 BRON
- Dénomination du marché : Aménagement d'un Bar – Espace Albert Camus
- Lot n° 5 : Electricité - SSI
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 4 487,12 € H.T.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Aménagement d'un Bar – Espace Albert Camus

Lot n° 5 : Électricité - SSI

N° 2023-643

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

Et

La société **RHONISELEC** – 31 bis rue du 35ème Régiment d’Aviation – 69500 BRON, Société par action simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 969 509 553, représentée par son chef d’exploitation Monsieur Albert BENSOUSSAN, dûment habilité à cet effet.

Ci-après « le nouveau titulaire »

Préambule

Par acte d’engagement notifié en date du 6 juin 2023, la Ville de BRON a confié à la société RHONISELEC le marché public n° 2023-643 Aménagement d’un Bar – Espace Albert Camus Lot n° 5 : Electricité - SSI.

En cours d’exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été rendues nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

- Ajouts de matériels tels que luminaires, prises, interrupteurs et travaux de raccordements associés : + 3 807,34 € H.T
- Remplacement du BAES sur source centrale entrée salle JONAS : + 679,78 € H.T

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l’ensemble de ces travaux s’élève à + 4 487,12 € H.T.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	14 100,27 €	+ 4 487,12 €	18 587,39 €
% d’augmentation		+ 31,82 %	

ARTICLE 4 : RÉVISION DE PRIX

Les clauses de révision des prix ne s’appliquent que sur le marché initial. Le montant de l’avenant est donc conclu à prix ferme.

ARTICLE 5 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A Bron..... le 03/06/2024

RHONISELEC

Le Maire,

Jérémie BRÉAUD

RHONISELEC

31 bis rue du 35e Régiment d'Aviation
69500 BRON

Tel. 04 78 90 12 70 / Fax 04 78 90 79 45
contact@rhoniselec.fr

SIRET : 969 509 553 00034

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 13 juin 2024

Avenant n°1 au marché n°2023-643 Aménagement d'un Bar - Espace Albert Camus Lot n°5 : Electricité - SS

Conformément au code de la commande publique (Art R2194-2), un marché peut être modifié lorsque des fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. De telles modifications ne peuvent être supérieures à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis de la commission est sollicité pour tout pourcentage d'augmentation supérieur à 5 %.

EMARGEMENT

1er collège : personnes ayant voix délibératives	Nom et prénom	Signature
	<u>Président</u>	
	Evelyne BRUNET	
	<u>Titulaires</u>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<u>Suppléants</u>	
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
	<u>Voix consultatives :</u>	
	Comptable public ou son représentant	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	<u>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</u> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Denis Serraille Responsable Pôle Energies - Conduite d'opération	

- ☒ Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
☐ Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le 21/06/2024
ID : 069-216900290-20240619-20240619DEC074-AU



☒ rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2023-643 :

Pour : Unanimité Contre : Abstentions :

☐ rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2023-643 :

Pour : Contre : Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET

